



AVIGNON, le 11 mars 2021

DÉCLARATION LIMINAIRE AU CHS-CT DU 11 MARS 2021 (Matin)

Madame la Présidente,

après une année très difficile pour l'ensemble des agents, l'année 2021 ne s'annonce malheureusement pas forcément meilleure. Au-delà du mal-être dû au confinement pour l'ensemble des citoyens de ce pays, les agents des Finances voient leurs tâches et la pression s'accroître sans que les moyens mis à leur disposition jusqu'alors soient revus autrement qu'à la baisse. Les conditions de vie au travail des agents ne cessent de se dégrader et les risques psycho-sociaux flambent. Stress, pression, pertes de repères font partie encore plus du quotidien des agents.

Notre Ministre a évoqué un Ministère qui, dans la crise sanitaire, a été exceptionnel de réactivité, d'efficacité et de dévouement. Il a utilisé le mot d'« *exploit* » dont les personnels sont les auteurs et souligné les mérites des différentes Directions. En guise d'annonce, il a posé le principe d'un geste pour les promotions des agents, notamment de catégories B et C, à hauteur de 1%, tout en précisant que des marges de manœuvres pouvaient être dégagées. Pour Solidaires Finances, nous sommes plus ici dans le registre du symbole que de la réalité concrète. Mais alors pourquoi poursuivre les politiques menées jusqu'à ici ? Cet agent, réalisateur d'« *exploits* » pourrait très bien voir son poste supprimé en 2021, 2022 ou peu après ; voilà une bien étrange définition de la reconnaissance...

Par ailleurs, le Premier Ministre a annoncé le renforcement du télétravail dans la Fonction Publique, l'élevant à nouveau au rang de « *règle* ». Pour Solidaires Finances, le télétravail doit être avant tout un choix. A l'heure où certains agents demandent à revenir en service, d'autres au contraire aimeraient y avoir accès.

Toutefois, et face à ce développement grandissant et amené à perdurer de ce nouveau mode d'exercice de nos missions, il devient urgent de travailler à une indemnisation des frais générés (fluide, chauffage, énergie...) par le travail à domicile. Il revient en effet à l'employeur de donner les moyens à ses salariés d'exercer leurs fonctions correctement et dans de bonnes conditions au moins matérielles quel que soit le lieu d'exercice de ces fonctions.

Au vu des risques que le télétravail fait porter en termes de troubles musculo-squelettiques, de fatigue musculaire et de toutes les formes d'algies (douleurs dorsales, cervicales, articulaires... etc...), il est donc indispensable d'équiper les télétravailleurs d'un poste complet de travail adapté (écran, chaise, souris, clavier...).

Il ne peut être envisagé de déploiement massif d'une modalité de travail qui se ferait au détriment de la santé des personnels ou qui viendrait à déstabiliser encore plus les collectifs de travail déjà mis à mal depuis de trop nombreuses années avec les réorganisations incessantes et les suppressions massives d'emplois.

En outre, il faut éviter que des tensions émergent entre agents en télétravail et en présentiel. Dans un certain nombre de services, les agents en présentiel ont l'impression d'avoir à gérer les tâches répétitives (courrier, appels téléphoniques, prise de rendez-vous...). Une réflexion doit ainsi être portée pour assurer un équilibre dans la répartition et la variété des tâches aussi bien pour les télétravailleurs que pour les agents en présentiel.

De même, Solidaires Finances rappelle la nécessaire attention à porter aux personnels en situation de télétravail et/ou d'A.S.A. depuis mi-mars 2020 pour certains. Ces collègues sont en effet isolés depuis bientôt un an. La volumétrie de ces agents en télétravail depuis cette date est inconnue. Le sujet n'est pas encore d'actualité, mais il faudra également réfléchir à l'anticipation de leur retour dans les services.

Prévenir les risques liés au télétravail est préconisé dans la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2021, note qui est à l'ordre du jour du présent CHS-CT pour présentation et mise en œuvre: cette orientation sur le télétravail rejoint la demande de Solidaires Finances en janvier dernier de la tenue d'un CHS-CT spécifique sur ce sujet et il était donc bien primordial que le CHS-CT de Vaucluse s'empare du sujet. Bien évidemment, tous ces sujets en lien avec le télétravail (accompagnement du télétravail, risques psychosociaux, entre autre) seront abordés lors du CHS-CT spécifique télétravail de cette après-midi.

Par ailleurs, Solidaires Finances souhaite revenir sur le traitement des demandes d'aide au titre du Fonds de Solidarité pour les entreprises impactées par la crise sanitaire et les difficultés rencontrées par les Services des Impôts des Entreprises et autres services impactés par cette mission nouvelle (Direction, PCE, BVD).

En effet, dans cette période de crise, ces services doivent faire face aux très nombreuses sollicitations et difficultés des entreprises. Le sous-dimensionnement chronique des effectifs entraîne une tension intense de la charge de travail, et des conditions de travail dégradées. A cela s'ajoute le devoir de répondre aux usagers auxquels des rejets ont été notifiés et qui peuvent se trouver pour certains dans des situations de total dénuement.

De même, les accueils des Services des Impôts des Particuliers doivent faire face à des usagers de plus en plus en difficulté et qui n'ont comme seuls interlocuteurs que les agents des Finances Publiques .

En ce qui concerne le Fonds de Solidarité, lors du Comité Technique de Réseau (CTR) du 1er février, le Directeur Général a convenu que la charge est exponentielle et la pression accrue mais qu'il est nécessaire de maintenir les filtres de contrôles pour éviter toute distribution injustifiée. Il poursuit en affirmant que la solidarité entre services est nécessaire (interventions des agents du Contrôle fiscal sur la partie contrôle) et que le renfort de 250 contractuels répartis en fonction des stocks en cours se justifie au regard de la mission certes supplémentaire mais temporaire. Si Solidaires Finances a dénoncé depuis longtemps cette dangereuse surcharge pour les personnels, elle justifie pour nous plutôt des recrutements statutaires d'agents formés.

Dans son message du 10 février 2021, ce même Directeur Général a insisté sur tout ce que les agents avaient su réaliser en concluant que « *la crise sanitaire aura une fin et que nous en sortirons individuellement et collectivement plus forts* ». Quel cynisme lorsqu'on connaît les difficultés rencontrées par l'ensemble des personnels !

Comment peut-on sortir de cette crise « *plus forts* », alors que la DGFIP et son Ministre de tutelle viennent d'ajouter à la liste des suppressions d'emplois le volume de 1 800 postes supplémentaires pour 2021 et en a déjà annoncé fièrement 1 600 de plus pour 2022 ?

Les agents, répondent présents, mais sont épuisés. Vous ne pouvez pas demander toujours plus aux agents, plus de travail, plus de capacité d'adaptation, plus de sens du service public et en même temps casser leur outil de travail, désorganiser leurs missions et supprimer des postes !

Pour Solidaires Finances, au contraire, dans la période, il est impératif de ne pas rajouter de l'anxiété à l'anxiété ambiante, et de faire de la santé et de la sécurité des personnels une véritable priorité, au-delà des beaux discours. Ces mêmes beaux discours qui soulignaient l'importance des missions de service public, assurées par les services et Directions de Bercy, doivent désormais se traduire concrètement par :

- la réaffirmation de l'importance de toutes les missions dévolues à Bercy et le maintien de leurs périmètres d'exercice ;
- l'arrêt de toutes les réorganisations et transferts de missions, ainsi que des audits et réunions internes préparant les futures réorganisations ;
- l'arrêt des suppressions d'effectifs ;
- le renforcement des effectifs et non le recrutement de contractuels pour remplir les missions assignées aux services et directions de Bercy, et notamment les nouvelles missions ;
- le maintien d'une politique ministérielle de santé et de sécurité au travail, avec des réseaux ministériels d'acteurs préventeurs (Médecins, Assistance sociale, Inspection Santé Sécurité au Travail, Secrétaires animateurs, ergonomes), avec des crédits gérés par le Secrétariat Général.

Les élus de Solidaires Finances s'exprimeront encore et toujours afin de préserver les droits individuels et collectifs de tous les agents de notre Ministère.